

« Nous devons faciliter les délocalisations »
Danuta Hübner, commissaire européen à la Politique régionale
La Tribune, 8 Février 2005

Quel est votre premier bilan concernant les aides régionales aux nouveaux pays membres pour l'année 2004 ?

Je suis optimiste. Les fonds ont été absorbés à 100 % par les nouveaux Etats membres ; alors que, je crois, nombreux étaient les observateurs doutant des capacités des Dix à présenter des projets correctement bâtis. Pour obtenir les fonds de cohésion, les Etats doivent précisément proposer des projets. La Commission les approuve directement. Depuis l'adhésion, nous avons donc une première base solide pour juger du sérieux des nouveaux Etats membres. Et il y a de quoi être satisfait : les Dix ont fait ce que l'on attendait d'eux, en présentant des projets solides. Il ne s'agit toutefois là que d'un jugement à première vue. Sur les fonds structurels, la Commission approuve de grands programmes, qui contiennent eux-mêmes des centaines de projets. En outre, les paiements peuvent être effectués jusqu'à trois ans plus tard. Pour ceux présentés en 2004, les Etats ont donc jusqu'à la fin 2006 pour une mise en oeuvre effective. A cette échéance seulement, nous aurons une vision précise de l'utilisation des premières aides.

La commissaire à la Concurrence, Neelie Kroes, veut s'attaquer à la réforme des aides d'Etat, notamment en supprimant les subsides dans les régions appartenant à des pays riches - fussent-elles pauvres elles-mêmes. Qu'en pensez-vous ?

Il est clair qu'il n'y a pas de meilleur mécanisme pour la croissance, le changement ou le progrès économique que la concurrence. Ce principe est au fondement du marché unique. Neelie Kroes compte défendre l'esprit de la politique de concurrence et du marché unique. Il est clair qu'un lien existe entre les aides d'Etat et la politique régionale. Je défendrai donc la cohérence entre ces politiques. Et il reviendra à la Commission d'arrêter sa position, avant la fin de l'année.

Ne craignez-vous pas que cette réforme accélère les délocalisations dans l'Union ?

Dans la plupart des cas, les délocalisations ne sont en fait qu'un transfert partiel d'activités, une externalisation limitée vers un lieu où les coûts de production sont inférieurs. Cela renforce la société même, dont le siège reste en France ou en Allemagne, par exemple. Prévenir les délocalisations, les stopper par des règles artificielles travaillerait donc contre la compétitivité des entreprises. Ce que nous devons faire, au contraire, c'est faciliter les délocalisations au sein de l'Europe. Ainsi les sociétés européennes seront globalement plus fortes car elles pourront abaisser leurs coûts. Si nous ne le faisons pas, les délocalisations se dirigeront vers l'Inde ou la Chine.

Propos recueillis par Grégoire Pinson, à Bruxelles, en collaboration avec *Handelsblatt*